

Publication par le MEN des étapes et du contenu de la « revalorisation du métier d'enseignant » 12/02/2023 .

Résumons les missions entrant dans le cadre du « pacte » proposé aux enseignants présentées sur le site du ministère de l'éducation nationale (liste sûrement non exhaustive) :

- _ Remplacements de courte durée
- _ Sessions hebdomadaires de consolidation ou d'approfondissement en 6ème
- _ Devoirs faits en 6ème
- _ Dispositif « vacances apprenantes »
- _ Orientation renforcée
- _ Découverte des métiers au collège
- _ Relations lycée-entreprises (lycée professionnels)

Le tout pour une rémunération de 3650 euros (net ou bruts?) annuelle pour deux heures de présence en établissement et autant sinon plus de temps de préparation dans et hors les murs de ces activités. Une fois passé le milieu de la carrière, il deviendra de moins en moins intéressant de souscrire à ce pacte si sa rémunération est plafonnée à 3650 euros. Il ne faudra pas manquer de vaillance aux collègues qui accepteront ce pacte si, en plus, ils doivent effectuer les deux heures supplémentaires obligatoires à leur service statutaire. Mais la faiblesse toujours persistante des rémunérations en début de carrière va inciter les jeunes collègues à entrer dans ce pacte dont on se demande s'ils pourront en sortir à volonté. Avec un service aussi chargé pour les futurs signataires du pacte, il y a peu de chance qu'il reste des créneaux libres dans leur emploi du temps pour assurer le remplacement des collègues absents, à moins d'abandonner leur propres élèves. Ce pacte ne remédie pas aux difficultés du remplacement momentané de professeurs, autrefois assuré par des titulaires sur zone de remplacement mais auxquels les rectorats ont attribué des postes à l'année pour remédier au manque de personnel enseignant de plus en plus important chaque année.

On le voit, les conditions matérielles et financières de ce pacte sont donc fort peu attractives et il ne constitue en rien une revalorisation. Devant le peu d'enthousiasme à prévoir pour ce pacte de la part des collègues, le ministère sera tenté de l'imposer prochainement aux contractuels et de l'intégrer à brève échéance dans les statuts des professeurs titulaires pour les nouveaux entrants dans le métier.

<https://www.education.gouv.fr/revalorisation-du-metier-d-enseignant-les-etapes-et-les-avancees-du-cycle-de-concertations-344388>